## CONSEIL MUNICIPAL En date du 5 juillet 2022 à 10h30

Sivergues le 05/07/2022 convoqué le 30/06/2022

Nombre de membres en exercice : 07 Nombre de membres présents : 06 Nombre de suffrages exprimés : 07 Quorum : 03

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 5 juillet à 10 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CALAS.

<u>Présents</u>: CALAS Martine, DEVAUX José (arrivé point 2), PESSEMESSE HOLDOWICZ Dominique (arrivée point 2), RAVYTS Wim (parti point 5), CHOPIN Jean-Claude, STEINLÉ Sylvia.

**Procuration**: MATAMOROS Muriel donne procuration à CALAS Martine.

Secrétaire de séance : STEINLÉ Sylvia.

## ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2022 et, signature du registre des délibérations,
- 2. Décisions du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales),
- 3. Choix de la procédure pour le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison Commune,
- 4. Demande de subvention au titre des Amendes de police 2022,
- 5. Demandes de subventions et d'adhésion des Associations pour 2022,
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 avril 2022, Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 avril 2022, approuvé.
- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du « CGCT » Code Général des Collectivités Territoriales

2022DECM08 en date du 09/05/2022 : Renouvellement concession PESSEMESSE Paul, approuvé.

2022DECM09 en date du 19/05/2022 : Attribution logement social 6A Calade Raoul Esparon à Mr DELEPAUT Rémi, approuvé.

2022DECM10 en date du 07/06/2022 : Devis relevé topographique d'un montant de 900€ H.T. Mr Michel CARLIN, approuvé.

<u>Délibération n°2022DEB014</u> examinée le 5 juillet 2022 – Choix de la procédure pour le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison Commune : procédure adaptée sans publicité avec mise en concurrence consultation restreinte, approuvé 5 voix pour, 2 contre.

<u>Délibération n°2022DES015</u> examinée le 5 juillet 2022 – Demande de subvention au titre des Amendes de police 2022 : Mise en sécurité voie communale n°1 poutre de rive 30ml, voie communale n°3 revers d'eau, amorce Voie communale n°3/Route départementale n°114 10m² et, amorce Voie communale n°6/propriété TRIBOUT 10m², approuvée à l'unanimité des membres présents et représentée.

Délibération n°2022DES016 examinée le 5 juillet 2022 – Demandes de subventions et d'adhésion des Associations pour 2022 : Association des Maires Ruraux de Vaucluse : 150€, Association Française des Sclérosés En Plaques : 0€, Fonds d'Aide aux Jeunes : 0€, Association Nationale des Élus de la Montagne : 0€, approuvées à l'unanimité des membres présents et représentée.

- Questions diverses,
  - Relecture des engagements de la Charte 2025-2040 du Parc Naturel Régional du Luberon,
  - Fiche d'analyse du Plan Local de l'Habitat.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 12h30.

Le secrétaire, STEINLÉ Sylvia

Martine CALAS

Le Maire,

